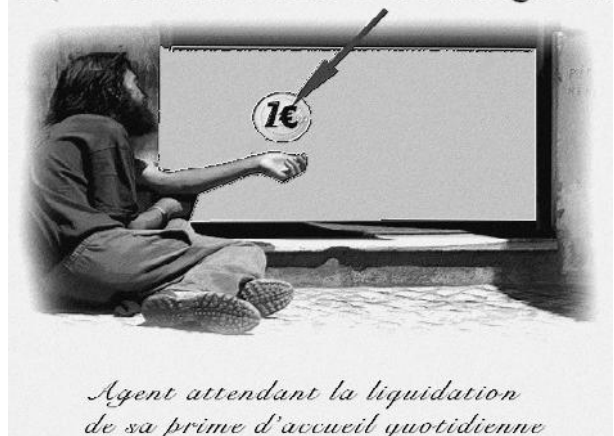




La charité not'bon maître ...

« La prime accueil qui sera mise en paiement en paie de février ou mars 2015, est une reconnaissance de la mission des agents B et C ayant exercé, en 2014, en permanence les missions d'accueil physique généraliste au sein d'une équipe dédiée ou d'une équipe tournante. »

« Note de service du 16 janvier 2015 « Dispositif de versement de la prime accueil au titre de la gestion 2014 »

En matière de reconnaissance, la DGFIP aurait le cœur sur la main, mais pas la main au

portefeuille.

Une fois passé l'émoi bien naturel face au mirifique montant de 400€ brut annuel de ladite prime, des esprits – chagrins évidemment – auront rapidement ramené cette somme à un montant mensuel de 33€ . Soit finalement à peine plus d'**1€ brut par jour**.

Les mêmes esprits – chafouins, cette fois – en seraient même à conseiller aux agents éligibles au versement de cette prime de se lever une demi-heure plus tôt, de passer cette demi-heure munis d'une sébile à la sortie d'une bouche de métro. Il est alors probable qu'ils pourraient doubler ou tripler le montant de la prime.

D'autant plus que cette prime, dite d'accueil, ne concerne pas tous les agents qui affrontent l'accueil dégradé des contribuables dans toutes les structures du réseau (SIP, SIE, trésoreries mixtes, amendes, hospitalières, HLM, etc.).

La prime ne sera versée qu'aux agents **B et C** qui exercent les missions d'accueil **généraliste**. Là encore, les mêmes esprits – chagrins et chafouins à la fois – s'interrogeront sur ces restrictions et sur la logique shadokienne qui semble avoir présidé à l'élaboration de cette note de service:

– Pourquoi les agents d'accueil affectés sur une mission d'accueil spécialisé sont-ils exclus du versement de cette prime ?

L'accueil spécialisé n'est pas moins pénible que l'accueil généraliste. S'il se divise entre accueil assiette et accueil recouvrement dans les SIP, ce sont parfois, voire de plus en plus souvent, les mêmes agents qui basculent de l'un à l'autre selon les besoins du planning. Sans parler de la complexité plus importante des demandes des contribuables auxquelles il faut répondre, ou à la difficulté relationnelle voire émotionnelle que cette mission peut induire (contribuables en situation de détresse financière, avec des salaires ou comptes bloqués).

– Pourquoi les caissiers sont-ils exclus du versement de cette prime ?

Doit-on (chafouinement) supposer que le cumul de la prime de caisse (presque 2€ bruts quotidiens), cumulée à la prime d'accueil (1€ brut) fasse basculer ses bénéficiaires dans un luxe inouï et de mauvais aloi en période de rigueur budgétaire ?

Notons quand même que la prime de caisse récompense une sujétion et une tension liée à une activité

particulière au sein du réseau. Manipuler des espèces, avec les risques d'erreur induits, justifiait pour la DGFIP l'octroi de cette prime. Pour un agent qui bascule au gré des plannings de l'accueil généraliste vers la caisse de son SIP, l'impact de la prime de caisse est (mathématiquement tout autant que chafouinement) dorénavant divisé par 2.

Notons également (et chagrinés) que si un caissier titulaire ne peut toucher la prime d'accueil, un agent d'accueil qui le remplacerait pendant ses congés aurait, lui, droit à l'ACF caissier plus la prime d'accueil.

– Pourquoi les cadres A affectés à l'accueil sont exclus de cette prime ?

Il semble qu'à contraintes, sujétions et difficultés similaires devrait répondre un traitement similaire.

A la lecture du dispositif décrit par cette note de service, nous ne pouvons que dénoncer le manque d'ambition de la prime d'accueil, les restrictions mesquines liées à son versement, la complexité grotesque et la charge de travail liée à sa liquidation.

Manque d'ambition, car ça n'est pas avec un misérable euro quotidien que l'on motivera les agents à rester durablement sur des missions d'accueil. Alors même que le besoin d'agents aguerris, formés, polyvalents s'y fait cruellement sentir ! D'autant plus que la concentration sur un nombre toujours plus restreint de sites et de points d'entrée industrialise, déshumanise et dévalorise cette mission, et génère un stress constant tant pour les agents que les contribuables.

Manque d'ambition, car le montant de la prime est loin de compenser pour les agents affectés à l'accueil les restrictions et sujétions horaires que cette mission implique.

Manque d'ambition, car toutes les primes du monde ne masqueront jamais les souffrances induites par un accueil dégradé du fait du manque d'effectifs et de moyens pour assurer cette mission.

Quant aux restrictions mesquines et à la charge de travail induite par la liquidation de cette prime, la lecture de la note et des exemples qui l'accompagnent parle d'elle même.

La CGT Finances Publiques 37

- dénonce cette prime d'accueil misérable,**
- et exige le renfort des effectifs par les créations d'emplois nécessaires,**
- une vraie revalorisation salariale, notamment par le dégel du point d'indice,**
- et une vraie compensation des sujétions particulières.**

Coordonnées de la section CGT Finances Publiques 37:

Le site local : <http://www.financespubliques.cgt.fr/37/>

Adresses : 94 boulevard Béranger 37032 TOURS Cedex 9

40 rue Edouard Vaillant 37060 TOURS Cedex 9

Tél : 02 47 21 74 27 (local Blvd Béranger)

Courriel : cgt.ddfip37@dgfip.finances.gouv

